

# TIJDSCRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

## MUNT- en PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK:

*„Concordia res parvae crescunt”*

TE

AMSTERDAM



1<sup>e</sup> Jaargang

---

AMSTERDAM  
G. THEOD. BOM EN ZOON

1893

---

## MÉDAILLE MORTUAIRE DE THIERRY VAN CLOON,

Gouverneur général des Indes Néerlandaises. 1)

---

Dans la dernière livraison de la *Revue belge de numismatique de 1892*, M. le C<sup>TE</sup> MAURIN NAHUIJS, fixe l'attention des numismatistes sur une note intéressante, qu'on trouve dans une étude remarquable de M. ED. MAIGNIEN, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, intitulée »*Abraham Patras, Gouverneur général des Indes Néerlandaises et sa famille, notes biographiques et généalogiques.*»

On y lit: »A la mort de VAN CLOON, on »grava six médailles à ses armoiries, qui furent »distribuées aux conseillers ou personnages »notables, qui assistèrent à ses obsèques.» Et M. NAHUIJS ajoute: »c'est une médaille à »retrouver.»

Je suis heureuse de pouvoir annoncer, que la Société zélandaise des Sciences de Middel-

---

1) Comparez pl. 5.

bourg possède une de ces six médailles rarissimes.

Elle fut léguée à la dite Société, en 1880, par A. J. NOELS, décédé à Nimègue, dont le grand-père, JACOB NOELS, avait occupé à Middelbourg plusieurs fonctions honorables. En 1797 celui ci fut élu directeur de la Soc. Zélandaise des sciences et il mourut à Dordrecht en 1850.

C'est grâce sans doute aux anciennes relations d'un de ses ancêtres avec le *Zeeuwisch genootschap*, que nous avons l'avantage de posséder cette pièce précieuse.

La médaille, que nous allons décrire dans cet article, est gravée et en or; elle pèse 53.2 gr. Sa forme est oblongue, encadrée par une chaîne, également en or, travaillée à jour.

*L'avers* est occupé par les armoiries du défunt, 1) autour desquelles sont artistiquement groupés et gravés les blasons de ses quartiers de noblesse. M. B. F. W. VON BRÜCKEN FOCK, de Middelbourg, bien connu par ses études héraldiques, a eu l'obligeance de se charger de la description suivante des blasons, et de m'en indiquer les rapports mutuels. (Voir Annexe 1 page 174.)

1) Dans »*De Gouverneurs-generaal en Commissarissen-generaal van Ned. Indië 1618—1888, Historisch-Genalogisch beschreven door M. A. VAN RHEEDE VAN DER KLOOT,*» ces armoiries sont décrites ainsi :

v. CLOON. In zilver, een versmald gouden kruis, verge-

Quartiers du côté  
paternel.

D'argent à un filet en croix d'or, aux 1 et 4 une colonne héraldique de gueules, aux 2 et 3 un lion de sable.

VAN CLOON.

un écusson in blanco.

VAN DAMME.

D'argent à trois (2,1) marteaux de gueules, surmonté chacun d'une couronne de....

VAN WILLENS.

D'argent à une ancre renversée de gueules surmontée d'un oiseau de..., la croisée d'or portant de chaque côté un oiseau de....

VAN AELST.

Quartiers du côté  
maternel.

De sinople à la barre d'argent, chargée de cinq étoiles d'or (sic) et accompagnée au canton dextre du chef d'un lion d'argent.

Les armes de

VAN CLOON :

D'argent à un filet en croix d'or, aux 1 et 4 une colonne héraldique (deux chapiteaux joints par la base)

☩

de gueules, aux 2 et 3 un lion de sable.

Casque couronné orné de lambrequins, sans cimier.

Supports: deux lions.

VAN DE WALLE.

De gueules à deux fasces bretessées et contrebretessées d'argent.

VAN DONGEN.

D'argent à trois tiges de néflier (2,1), fruitées chacune de trois pièces au naturel.

VAN EKEL.

D'or à trois (2,1) huppes (espèce d'oiseau) au naturel.

VAN DE PUTTE.

zeld in het 1<sup>ste</sup> en 4<sup>de</sup> kwartier van een roode zuil, en in het 2<sup>de</sup> en 3<sup>de</sup> kwartier van een roodgetongden en roodgenagelden zwarten leeuw. Helmteeken: Eene vlucht, rechts zilver en links rood.

Voici l'inscription, qui occupe tout l'espace du revers :

TER  
 GEDAGTENISSE  
 VAN WIJLEN  
 ZIJN HOOG EDELHEID  
 M<sup>E</sup> DIRK VAN CLOON  
 GOÛVERNEÛR GENERAAL  
 VAN NEDERLANDS INDIA  
 GEBOR<sup>N</sup> BINNEN DESE STAD  
 BATAVIA  
 DEN 23 SEPTEMB<sup>R</sup> A<sup>N</sup> 1687  
 GETRED<sup>N</sup> IN 'T HOOGBESTIER  
 VAN INDIA  
 DEN 28. MAIJ 1732  
 EN OVERL<sup>N</sup> DEN 10  
 MAART 1735.

L'ouvrage de M. VAN RHEEDE VAN DER KLOOT, laisse indécise la date de l'année de naissance de notre gouverneur général, faute de preuves authentiques. Eh bien, l'inscription de notre médaille vient définitivement fixer cette date au 23 sept. 1687.

On sait fort peu de chose des ancêtres de notre DIRK (THIERRY) VAN CLOON; sa famille dit-on était originaire de Tiel en Gueldre.

Les différentes armoiries, placées sur notre médaille mortuaire, nous mentionnent les noms de famille de ses parents, de ses aïeuls et de ses bis-aïeuls, noms qu'on ignorait jusqu'ici.

M. T. v. BENTHEM VAN DEN BERGH, de la Haye, a bien voulu compiler, sur ma demande, ses archives de famille, afin de me mettre en état de donner un aperçu de la ligne directe de la descendance féminine de PHILIPPE JACQUES v. CLOON, père du gouverneur général THIERRY v. CLOON.

Il s'en suit, que notre THIERRY v. CLOON, était le fils de PHILIPPE JACQUES et D'AGNETA VAN DE WALLE. (Voir Annexe N<sup>o</sup>. 2, page 175)

Ce PHS. J. v. CLOON, né en 1665, a séjourné longtemps aux Indes Orientales, où il occupait entre autres, en 1698, la charge d'échevin de Batavia. Plus tard il a repatrié et nous le retrouvons parmi les magistrats de Schiedam. C'est dans cette même ville qu'il est mort en 1738. Son fils THIERRY, né à Batavia, le 23 sept. 1687, se rendit en 1707 à l'âge de 20 ans en Hollande, afin d'y commencer ses études à l'université de Leyde. Il demeura douze années dans les Pays-Bas, après quoi il retourna aux Indes.

Il n'est pas probable, que ces 12 années lui auront été nécessaires pour passer ses examens; je suppose qu'il s'est appliqué encore au commerce, puisqu'il partit pour les Indes sous le titre de Commis-Marchand.

Le 18 Juin 1720, après un voyage de 226 jours, il débarqua à Batavia.

THIERRY v. CLOON semble avoir été un homme

doué de grands talents et d'un caractère aimable. 1)

Son portrait a été gravé dans les „*Vies des gouverneurs généraux*” de DU BOIS p. 304.

Il y est présenté comme un jeune homme, d'un air doux et jovial, le front très élevé, la forme de la face ovale, tandis que ses grands yeux ont une expression des plus douces. La grande perruque bouclée, en vogue à cette époque, ne manque pas non plus; ses habits sont richement galonnés d'or.

Il commença sa carrière aux Indes comme gouverneur-directeur de Negapatnam, mais bien peu de temps après, en 1723, il fut élu conseiller extraordinaire des Indes néerlandaises. Cet emploi rendant nécessaire son domicile à Batavia, nous le retrouvons cette même année habitant cette ville.

En 1730 il changea son titre pour celui de conseiller ordinaire, une des plus hautes charges dans l'administration coloniale.

Dans ce temps siégeait à Batavia le gouv.-g. VAN DURVEN, qui à cause de son despotisme avait tellement excité le mécontentement de la Compagnie des Indes, qu'en 1731 il fut rappelé et remplacé par VAN CLOON. Il était ainsi parvenu à la plus haute dignité du gou-

---

J. A. DE CHALMOT, *Biographisch woordenboek, Amsterdam 1800.*

vernement des Indes; aussi est-il à regretter, que la mort le surprit trois années après (1735). Aucun évènement important n'a signalé son court gouvernement, si ce n'est la sentence et l'exécution de P. VUYST, gouverneur de Ceylan, dont l'administration despotique et vexatoire avait soulevé contre lui les indigènes irrités.

V. CLOON passa plusieurs contracts avec des princes indigènes; il installa un conseil des mines, inaugura à Batavia une nouvelle église, dont les frais de construction s'élevèrent à 211,177 rixdales, mais à part ces trois faits son gouvernement s'écoula sans autre incident digne de remarque, et il mourut dans son jardin (maison de campagne Molenvliet près de Batavia) le 10 mars 1735, comme nous le raconte le sieur ANTOINE PATRAS, neveu d'ABRAHAM PATRAS, successeur de V. CLOON, dans une lettre, adressée à son père ANTOINE, établi à Grenoble.

Les funérailles du g. g. v. CLOON eurent lieu avec une pompe et un appareil magnifiques, ainsi que le voulait l'usage au décès du plus haut fonctionnaire des Indes, pour rehausser le prestige et le respect des Javanais envers leurs vainqueurs et maîtres.

La cérémonie d'un tel enterrement est suffisamment connue, mais puisque je dois à l'extrême obligeance de M. ED. MAIGNIEN de Grenoble le récit de ces obsèques par un témoin oculaire, je suis heureuse de pouvoir insérer ici la lettre,



que M. MAIGNIEN a bien voulu m'envoyer. L'auteur de ce précieux document est ANTOINE PATRAS, déjà cité. La famille PATRAS, originaire du Gapençais, appartenait jadis au parti des huguenots. Après la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs de ses membres se sont réfugiés en Hollande, où ils ont occupé des charges très honorables.

Notre jeune ANTOINE, né en 1718 à Grenoble, après avoir fait ses études à Genève, partit en 1734 pour les Indes Orientales, afin d'y faire sa fortune. Malheureusement pour lui, à peine était-il arrivé à Batavia, que son oncle le gouv. gén. ABR. PATRAS mourut; toute fois il eut l'avantage d'être nommé l'héritier universel de la grande fortune du défunt. 1)

ANTOINE PATRAS se maria en 1738 à mademoiselle M. A. VAN SCHINNE, fille de M. ISAAK VAN SCHINNE, conseiller ordinaire des Indes, et de EVERDINE DE JOODE.

Deux années plus tard il repatria, fut nommé bourgmestre de la ville de Slooten en Frise,

---

1) Je déclare donner, laisser et faire mon unique et universel héritier mon neveu le sieur marchand ANTOINE PATRAS, et cela de tous, tels biens meubles et immeubles, actions et nom, argent comptant, or, argent, monnayé et non monnayé, hardes, byoux, esclaves masculins et féminins. Je prie de la manière la plus humble les vénérables messieurs les directeurs de la Comp. des Indes à la chambre d'Enckhuysen, d'où je suis parti dans l'année 1690 avec

et fut élu plusieurs fois député des Etats de Frise aux grandes assemblées des Etats-Généraux à la Haye. A l'époque de la mort du gouv. g. v. CLOON, il n'était que simple employé à la secrétairerie générale des Indes.

Voici une partie de la lettre, adressée à son père ANTOINE, relatant les funérailles de v. CLOON.

» . . . . . Son Excellence VAN CLOON, qui est celui à qui il (son oncle ABR. PATRAS) a succédé estant expiré, le » dixième de mars au soir dans son jardin, après qu'il fut » embaumé on l'apporta au milieu de la nuit dans un » bateau avec beaucoup de magnificence dans le chateau, » et ce fut le lendemain matin qu'une autre personne fut » mise à sa place et le surlendemain qu'on l'exposa sur un lit de parade de velours noir, sous un dais de mesme, » bordé d'un galon et d'une frange d'argent, le corps étoit » entre quatre flambaus, habillé aussi de velours noire, la » perruque sur la teste et chausé comme s'il eut été en vie, » ayant aux mains des gans blancs, sous sa droite il avoit » un baston de commandement et sous sa gauche son

---

le vaisseau Hобрée comme soldat à *f* 9 par mois, qu'ils veuillent aussi se porter comme exécuteurs de cette même dernière volonté pour autant que me regarde mes gages par mois, qui me seront dûs à mon décès. . . .

Fait et écrit de ma propre main, à Batavia, au château le 21 février 1737.

AB. PATRAS.

Voir S. MAIGNIEN. *Abr. Patras, Gouv. gén. des Indes Néerl. et sa famille*, p. 27. Toutes les citations, regardant la famille PATRAS, sont tirées de cette étude intéressante.

» espée, au côté gauche du lit étoit sa cuirace et plus haut  
 » une table sur la quelle estoient le haume, les gans, les  
 » esperons et l'espée, il demeura ainsi exposé dans la chambre  
 » du grand conseil à la vûe de tous ceux qui le voudroient  
 » voir, pourveu qu'ils fussent chrétiens, jusques au treisième  
 » au soir qu'il fût mis dans une quesce de plom, tout  
 » habillé avec une ouverture et une vitre dessus sur un  
 » matelast de velours noir, ce qui fût enfermé dans une  
 » autre quesce de bois couverte de velours; je puis dire  
 » que je n'avois encore vû d'enterrement plus magnifique  
 » que le lendemain matin quatorzième; le regiment de la  
 » bourgeoisie, infanterie et cavalerie très proprement habillés  
 » et un crepe au chapeau ouvrirent la marche, et furent  
 » suivis de la cavalerie du bataillon du chasteau, avec une  
 » compagnie de la ville de même avec un crepe et dont  
 » les piquiers laissoient trainer le bout de leur pique avec  
 » un morceau de crepe à terre, apres quoy suivoient les  
 » ornemens, comme l'estandard, les armoiries, le haume,  
 » l'espée, la cotte de maille, les gans, les esperons et le  
 » cheval, couvert d'une grande pièce de velours trainant à  
 » terre, et la cuirace fut portée par un enseigne, ensuite  
 » venoit le corps, couvert d'une si grande piece de velours,  
 » dont les coins estoient tenus de plus de cinquante personnes  
 » de consideration qu'à peu pres le mesme nombre de gens  
 » de metier estoient cachés dessous, pour porter, et la  
 » marche finissoit par les parens, 1) le nouveau général, le  
 » conseil en carosse et tous les colleges en manteau et beau-  
 » coup d'ecrivains en dueil, lorsque le corps fût dans la  
 » cave, la bourgeoisie et la milice firent cinq decharges a  
 » quoy des canons repondirent, et alors on cessa de sonner

---

1) Dans le testament de ABR. PATRAS, se trouve un article relatif à ANTH. ADR. LENGELÉ, épouse de THIERRY VAN CLOON. On y lit :

» A la noble madame ANTHONIA ADRIANA LENGELÉ,

»les cloches, car depuis l'heure de sa mort jusques la on  
 »les avoit sonnées sans cesse pendant le jour a toutes les  
 »heures. Il y a plusieurs princes en Europe pour qui l'on  
 »ne feroit pas tant de formalités."....

Après avoir raconté tout ce qui concerna les funérailles du feu gouverneur — c'est dans une autre lettre qu'il fait mention des six médailles mortuaires — il continue sa lettre en énumérant les particularités de la vie du nouveau gouverneur général, qui, comme nous venons de dire, était un de ses plus proches parents. Le ton naïf de ce récit m'a porté à l'insérer encore dans cet article. Voici comment il continue sa lettre . . . . .

»Et cela non seulement a la mort mais qui pendant la  
 »vie ne feroient pas tant de figure qu'ici un general, il  
 »loge dans la forteresse ou il à un logement magnifique et  
 »tres grand et ou il y a une infinité de personnes a son  
 »service, car outre les esclaves qu'il à en plus grande  
 »quantité que personne autre il a aussi beaucoup d'euro-  
 »peans qui doivent servir dans la maison pour differens  
 »emplois il y en à plusieurs destinés pour sa table qui  
 »doit être ouverte et est ordinairement garnie de beaucoup  
 »de monde il a huit halebardiers dont l'un fait toujours  
 »le quart au pres de sa personne s'il est à la maison et  
 »qui doit le servir pendant ce tems la, ils sont habillés

---

»douairière de Son Excellence le très noble seigneur m<sup>re</sup>  
 »THÉODORE VAN CLOON L. m., en son vivant gouverneur  
 »des Indes des Pays-Bas. „je lègue mon carosse avec les  
 »cristals, et les harnais des chevaux, et un couple de bons  
 »chevaux. *Loc. cit. p. 29.*

»d'escarlate avec des brandebourgs d'or sur chaque couture,  
 »c'est eus qui font toutes les commissions du general le  
 »plus souvent a cheval et lorsqu'ils sont en carosse ils  
 »l'accompagnent quatre avant et autant apres avec deux  
 »trompetres habillés demesme et qui sonent dans la rue de  
 »sorte qu'on entend toujours venir le general de loin, outre  
 »cela il est accompagné d'une compagnie de cavalerie tres  
 »proprement habillée surtout le capiteine qui va a la por-  
 »tiere du carosse, et la nuit il a huit flambaus avec deux  
 »grandes lanternes elevées pres du cocher qui à la mesme  
 »sorte d'habit que les halebardiers et lorsqu'il va a pied  
 »la cavalerie le suit de mesme, cette marche est soutenue  
 »de toutes les autres marques de magnificence possible  
 »pour inspirer le respect que l'on doit a la personne du  
 »gouverneur general, s'il passe devant un corps de garde  
 »les soldats rangés en haie luy presentent les armes et il  
 »n'y a personne que les conseillers qui puissent luy parler  
 »l'espée au coté enfin il y a une infinité d'autres forma-  
 »lités qui ne se doivent qu'a luy et en entrant dans son  
 »logement a la forteresse on ne voit rien qui n'inspire du  
 »respect et de la magnificence par la beauté des edifices  
 »et des meubles et la grandeur des chambres, c'est la  
 »maniere ici d'avoir de tres grandes sales pour estre plus  
 »au frais mais au chasteau il y en a beaucoup dont on  
 »auroit beaucoup de peine de se cognoitre d'un bout à  
 »l'autre et ces chambres ne sont tapissées que de miroirs  
 »et de lustres ce qui les rend d'autant plus fraiches, mon  
 »oncle ne loge pas encore dans le chasteau parcequ'il y a  
 »si peu de tems que le feu general est mort que madame  
 »sa vefve n'a pas encore eü le tems de demeubler et d'en  
 »sortir mais lorsque cela sera fait il y ira en attendant il  
 »tient dans sa maison a peu pres le mesme train qu'il  
 »feroit s'il logeoit dans la forteresse." . . .

Il y avait plusieurs manières de distribuer les médailles mortuaires.

Les médailles VAN CLOON, étaient destinées pour les conseillers ou personnages notables, qui avaient assisté à ses obsèques, tandis que les médailles d'or, du gouv. gén. CAMPHUYS, ont été données à toute personne, aux baptêmes desquelles ce gouverneur avait assisté comme parain. 1)

VALENTIN 2) en dit, que ces dernières médailles furent aussi données aux porteurs du corps. Celles ci avaient une valeur d'environ 66 florins de Hollande. (*Dirks Repertorium XCV no. 2410*). Dans le testament du g. g. PATRAS se trouve cité sur ce sujet ce qui suit :

»Aux deux messieurs qui pourroient par le Conseil des Indes être prié et commis pour régler et avoir soin de mon enterrement „à chacun une médaille d'or, gravée comme celles pour les porteurs, mais plus grande et de la pesanteur de quatre ou cinq reals batavia.”

Les médailles mortuaires en or des g. g. des Indes sont généralement gravées, tandis que parmi les exemplaires en argent, on en trouve, qui sont gravées et d'autres qui sont ciselées.

On ignore où les belles médailles en or sont exécutées, mais il est assez certain, m'écrit M. J. A. v. D. CHIJ, directeur du cab. numismatique du

1) *Navorscher XXXVI p. 113.*

2) VALENTIJN F. *Oud en Nieuw Oost-Indiën. Amst. 1724.*

Bataviaasch genootschap, que les médailles SPEELMAN (*v. Loon III, 306*) et celle du g. g. CAMPHUYS, ciselée et inédite, sont préparées à Batavia dans le soi-disant Ambachtskwartier, „fût ce seulement à cause de leur exécution médiocre.”

Voici les médailles mortuaires des g. g. des Indes Orientales, que j'ai retrouvées.

1. JOAN MAETSUYKER 1653—1678.  
or. semblable à la médaille du g. g. SPEELMAN.  
*Dirks Rep. no. 1816.*
2. C. J. SPEELMAN 1681—1684.  
*a.* or. *v. Loon III, 306.*  
*b.* argent, gravée. Cabinet Bataviaasch Genootschap. *Cat. Munnicks v. Cleeff I no. 2068.*  
*c.* cuivre. CAT. DE ROIJE *v. WICHEN n° 1978.*
3. JOHANNES CAMPHUYS 1684—1695.  
*a.* or. *v. Loon IV 155.*  
*b.* argent, même pièce.  
*Cat. M. v. Cleeff I no. 2306 et Dirks Rep. no. 2410.*  
*c.* médaille de modèle plus petite, or, pesant 54 gr. et de toute autre gravure.  
*Cat. Salm no. 1831. Rep. no. 2410.*  
*d.* argent, ciselée inédite. (?) Cabinet Bat. Genootschap. Cette médaille a été acquise à la vente VÖLCKER moyennant la somme de 108 florins (communication de M. v. D. CHIJS.

4. HENDRIK ZWAARDEKROON 1718—1725.  
Des médailles en or et en argent, distribuées au jour de ses funérailles.  
*Dirks Rep. III no. 375.*  
Ces médailles ne sont pas retrouvées.
5. DIRK VAN CLOON 1732—1735.  
or. gravée. Cabinet du Zeeuwsch Genootschap.
6. ABRAHAM PATRAS 1735—1737.  
a. or. gravée; existait au cabinet de Grenoble.  
*Revue belge de num. 1875 pl. VII.*  
b. or, médaille distribuée en deux exemplaires, poids 4 ou 5 réals batavia.  
Voir le testament de Abr. Patras, p. 33.
7. JACOB MOSSEL. 1750—1761.  
a. or, gravée, propriété de M. le chevalier TH. L. BRANTSSEN V. RHEDEROORD.  
*Revue belge de num. 1886, pl. V.*  
b. argent, même médaille.  
Voir: *Aanwinsten Kon. Penningkab. 1887, p 16.*

Middelbourg,

Mars 93.

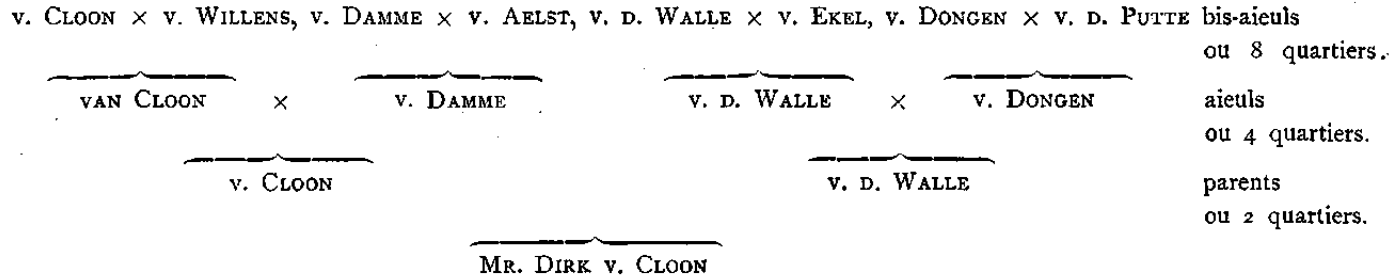
MARIE DE MAN.



## ANNEXE N<sup>o</sup>. 1.

Quartiers du côté paternel.

Quartiers du côté maternel.



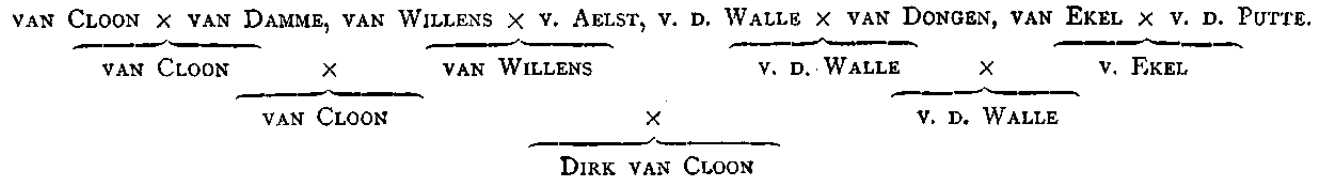
bis-aieuls  
ou 8 quartiers.  
aieuls  
ou 4 quartiers.  
parents  
ou 2 quartiers.

1) En sa qualité de membre du bureau de Rédaction, feu N. DE ROEVER a lu mon manuscrit, quelques jours avant sa mort si regrettée.

Le savant archiviste y a ajouté une note marginale, où il dit, que pour l'arrangement des quartiers de VAN CLOON, il préférerait une autre lecture. Je crois devoir à la mémoire du défunt de la mentionner ici :

Quartiers du côté paternel.

Quartiers du côté maternel.



## A N N E X E N<sup>o</sup>. 2.

PHILIPPE JACQUES VAN CLOON  
bourgmestre de Schiedam

×

AGNETA VAN DER WALLE.

MARIE  
né 1689 † 30 juillet 1760 à Utrecht

×

HENRI VAN SOESDIJK  
né 1672 † 1743  
Officier supérieur, bourgmestre d'Utrecht, etc.

(DIRK) THIERRY VAN CLOON  
né 1687, † 1735 à Batavia  
*gouverneur-général des Indes Néerlandaises*

×

ANTH. ADRIENNE LENGELÉ † 1746 à Batavia  
sans enfants.

ADRIEN VAN CLOON  
† jeune non marié

PHILIPPE JACQUES VAN SOESDIJK VAN CLOON  
né 1715, bourgmestre d'Utrecht, etc., etc., Seig-  
neur de Renwick en Angleterre où il est mort.

×

ANNA AGNETA DE WIJS  
né 1717.

Ces parents laissaient deux filles, savoir : JOHANNA JACOBA, née 1740 à Utrecht et ANTHONIA THÉODORA VAN SOESDIJK VAN CLOON, née 1743. La première épousa EDUARD CHRISTOFFEL VAN DEN BERGH, de Nimègue, (fils de CHRISTOFFEL et de MARTINA VAN BENTHEM) capitaine près de la Garde hollandaise; (éteint en ligne masculine). La seconde épousa LAMBERTUS VAN DEN BERGH, frère de ED. CHR., receveur-général des impôts à Nimègue. Leurs descendants se sont continués jusqu'à nos jours dans la famille VAN DEN BERCH VAN HEEMSTEDÉ.

